L'Echo des Léodégariens

Edition 2015-2016

Sur la route du Donjon

Les nouveaux panneaux d'entrée de bourg

Sur la route du Pin

Sur la route de Chassenard

Edition n°16

SOMMAIRE

1	*Le mot du Maire*
2-3	*Budget 2015*
4	*Investissements 2015*
5	*Projets 2016*
6	*Concours des potagers 2015*
7	*Potagers et Maisons fleuries 2015*
8-9	*La vie de notre école*
10	*Le repas des aînés 2015*
11	*Club la Tendresse*
12	*Vouzance et Loire – Parents d'élèves du RPI*
13	*Donneurs de sang*
14	*L'école des années 1980*
15	*Un mariage médiéval*
16	*D'un siècle à l'autre 1915-2015*
17	*Décisions du conseil municipal de 1915*
18-19	*Saint-Léger au siècle dernier, en images*
20-21	*Une journée avec… le cantonnier*
22-23	*Vœux du maire 2015, accueil nouveaux arrivants et maisons fleuries*
24	*Les entreprises de la commune*
25	*Projet de regroupement des intercommunalités*
26	*Informations pratiques – tarifs 2016*
27	*Informations diverses*
28	*Recensement de la population - Site internet*
29	*Mémo utile*

La commission du bulletin :

Bernard Poignant, Sandrine Canot, Joël Dumont,
Franck Jacquet, Joëlle Picard, Michel Rajaud,
Karine Terrier, Isabelle Vernusse.

Avec la participation de Nelly Jacques

Reprographie : Centre Com – Paray le Monial
Directeur de publication : Maire de Saint Léger sur Vouzance
Rédacteurs : La commission du bulletin
Crédit photos : M. Arnoux et diverses sources
Création : Décembre 2015

Le mot du maire

Alors que les fêtes de fin d'année approchent, toute l'équipe du bulletin municipal travaille activement pour préparer, rédiger et distribuer ce seizième numéro de votre « Echo des Léodégariens ». Et, en ces temps troublés où les lois « ruralicides » se succèdent et où les dirigeants du pays ne parlent que de grandes métropoles, chacun s'interroge sur l'avenir de nos petites communes rurales, chacun se demande combien d'éditions de ce bulletin pourrons-nous encore vous faire parvenir.

Plusieurs petites collectivités sont exsangues, toutes sont inquiètes et fragilisées, souvent méprisées par les pouvoirs publics, privées d'une partie de leur dotations et bientôt diluées dans de grandes intercommunalités aux contours géographiques encore incertains.

Néanmoins, toutes ces difficultés, toutes ces inquiétudes ne brisent pas la volonté ni l'énergie des élus qui se battent sur tous les fronts pour développer notre belle commune, la rendre agréable à vivre et attractive.

Au cours de l'année 2015, nous avons mis en route le projet de rénovation et d'extension du bâtiment de la mairie, amorcé le projet de lotissement aux Loyons, aménagé les abords de l'aire de jeux, mis en place de nouveaux panneaux dans nos entrées de bourg, et entrepris des travaux importants de réparations et de rénovation de la voirie. Ainsi, près de 320 000 € ont été budgétisés pour ces différents programmes d'investissement.

L'année 2016 verra le projet d'aménagement de la mairie passer en phase opérationnelle. Toutes les autorisations et tous les accords de subventions étant désormais obtenus, les travaux seront réalisés au cours du premier semestre. Nous prévoyons également quelques équipements complémentaires à l'aire de loisirs au stade, différents travaux d'aménagements dans les bâtiments communaux et un programme de rénovation de la voirie.

En ce début d'année 2016, notre employé communal, René RAQUIN, va faire valoir ses droits à la retraite. Je le remercie sincèrement pour son travail, son dévouement et ses compétences mises au service de la commune pendant ces vingt-neuf dernières années.

Pour le remplacer, nous avons décidé de recruter un employé à temps plein qui prendra ses fonctions au 1er mars 2016. Notre choix s'est porté sur Jean-Yves PELLETIER à qui je souhaite la bienvenue au sein de notre personnel communal.

Je souhaite la bienvenue et une parfaite intégration aux nouveaux habitants qui ont choisi de venir vivre à Saint Léger sur Vouzance. Je les invite à participer à la réception d'accueil qui leur est dédiée le vendredi 8 janvier 2016 au cours de la cérémonie des vœux.

Je remercie toutes les forces vives qui s'impliquent et qui font vivre notre commune : mes conseillers municipaux, nos employés communaux, notre professeur des écoles, les présidents et les membres des associations, nos chefs d'entreprises, agriculteurs, artisans et commerçants. Ce bulletin municipal est aussi l'occasion de leur donner la parole et de mettre en valeur leurs actions.

Enfin, j'adresse à chacune et à chacun d'entre vous, en mon nom personnel, au nom des élus et des employés communaux, tous mes vœux de santé, de bonheur et de réussite, pour vous, pour vos familles et pour tous ceux qui vous sont chers.

Bernard POIGNANT

Le budget 2015

Dépenses de fonctionnement : 284 056 €

- **Charges à caractère général** **99 167 €**
  Entretiens, eau, électricité, combustibles, carburants, fournitures, assurances, poste et téléphone, achat repas cantine, …
- **Charges de personnel** **61 900 €**
  Salaires et charges sociales du personnel
- **Charges de gestion courante** **30 643 €**
  Contribution organismes; indemnités et charges élus locaux, subventions versées.
- **Virt à section investissement** **88 473 €**
- **Charges financières** **3 573 €**
- **Charges exceptionnelles** **300 €**

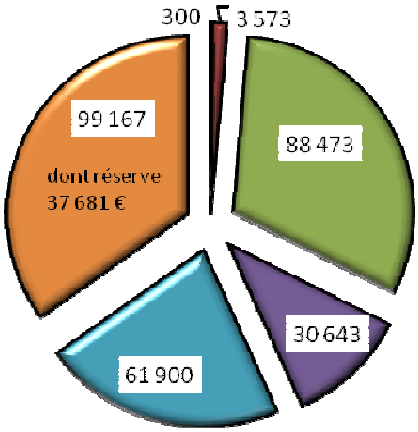

Recettes de fonctionnement : 284 056 €

- **Produits et services du domaine** **18 420 €**
  Repas cantine, concessions, …
- **Impôts et taxes** **81 810 €**
  Contributions directes perçues (3 taxes, droits mutation, compensation taxe pro)
- **Dotations, subventions, particip.** **67 342 €**
  Dotation de fonctionnement, subventions départementales, compensations, …
- **Revenus des immeubles** **15 300 €**
- **Prod. divers et exceptionnels** **11 551 €**
- **Excédent antérieur** **89 633 €**

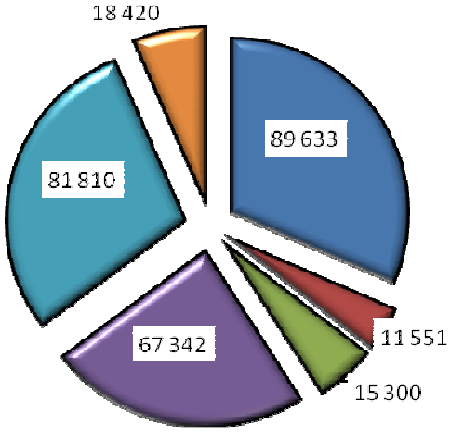

Dépenses d'investissement : 319 052 €

- **Déficit d'investissement exercice précédent** **28 946 €**
- **Remboursement d'emprunts** **15 900 €**
- **Dépenses d'équipement** **274 206 €**
  (Voir détail investissements Page 4)

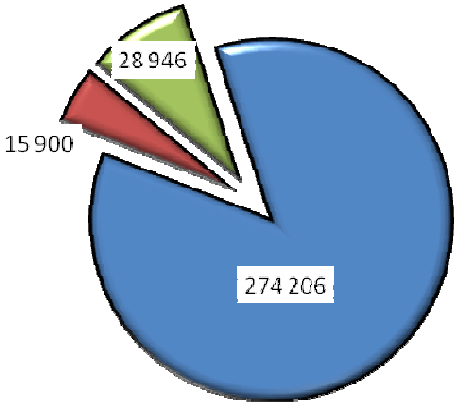

Recettes d'investissement : 319 052 €

- **Excédent antérieur capitalisé (Exercice précédent)** **25 626 €**
- **Subventions reçues** **129 816 €**
- **Financement de la TVA** **35 000 €**
- **Emprunt réalisé** **30 000 €**
- **Fond compensation de la TVA** **10 137 €**
- **Virt de section fonctionnement** **88 473 €**

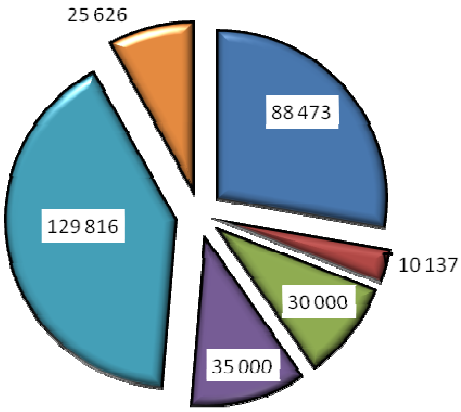

Un budget orienté sur l'investissement

Compte tenu du programme important de rénovation-extension de la mairie et des travaux de voirie, le budget 2015 s'élève à près de 320 000 € dans la section d'investissement. Les subventions, qui ont été intégralement obtenues à hauteur du montant souhaité et budgétisé, atteignent les 130 000 € sur cet exercice budgétaire. Elles constituent bien évidemment une ressource appréciable pour notre commune.

Outre les subventions, le programme d'équipements est financé par un apport conséquent de la section de fonctionnement (88 500 €) et par le financement de la TVA (35 000 €) qui sera récupérée sur l'année suivante. Ce montage financier favorable nous a permis de limiter le recours à l'emprunt : seulement 30 000 € ont été empruntés à 1,35% sur dix ans auprès du Crédit agricole.

Les subventions sont bienvenues mais le montage des dossiers nécessite beaucoup d'opiniâtreté et des délais importants. Par conséquent, la majeure partie de ce programme d'investissement ne sera réalisé que sur le début de l'année 2016.

La nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement

Comme chaque année, nous déployons beaucoup d'énergie pour limiter les dépenses de fonctionnement. Ainsi, en 2015, nous avons renégocié les tarifs du gaz (-15%), des assurances (-20%) et celui des contrats de contrôles obligatoires des bâtiments communaux. L'enjeu est de maîtriser au mieux les charges sans pour autant réduire le service aux habitants, ni laisser se déprécier le patrimoine communal.

Pour assurer son fonctionnement courant, la commune dépense 62 000 € en frais de personnel (salaires et charges), 50 000 € de charges à caractère général, 30 000 € de charges de gestion courante et 4000 € de charges financières et exceptionnelles, soit un total de 146 000 €.

Un équilibre qui évite le recours aux hausses d'impôt ...

Ces dépenses sont financées par 183 000 € de recettes courantes de fonctionnement, ce qui nous autorise à mettre 37 000 € en "réserve" (somme inscrite en dépense pour équilibrer le budget, mais qui n'a pas vocation à être dépensée et qui constitue de fait l'excédent de fonctionnement de l'année). Les reports positifs des budgets précédents nous permettent de dégager un excédent global confortable que nous avons utilisé pour autofinancer une bonne partie de nos investissements.

Grâce à cette situation financière favorable nous avons réussi :

- à limiter le recours à l'emprunt, et ainsi contenir l'endettement aux alentours de 100 000 €.
- à maintenir une très bonne situation de trésorerie. En effet, le solde du compte auprès du Trésor public s'élève à 130 000 € en cette fin novembre 2015.
- à ne pas augmenter, pour la cinquième année consécutive, le taux des impôts locaux.

... mais, comble du paradoxe, finit par nous pénaliser

Malheureusement, l'Etat récompense "l'effort fiscal" et pénalise les collectivités qui n'augmentent pas suffisamment les impôts locaux. Ainsi, après avoir subi une baisse de 3965 € de notre dotation globale de fonctionnement, nous devrons supporter la suppression du FPIC (Fonds de péréquation intercommunal) qui s'élève à 5640 € et qui sera supprimé pour les collectivités qui n'augmentent pas leurs taux d'imposition! Dans le même esprit, la DSR (dotation de solidarité rurale) et le fonds d'amorçage des temps d'activités périscolaires sont majorés pour les communes qui ont augmenté significativement leurs taux d'imposition.

Cette situation paradoxale mérite d'être dénoncée. Pour autant, nous continuerons de maintenir des taux d'impositions raisonnables, de contenir l'endettement à un niveau prudent, et nous nous efforcerons de gérer au mieux les finances communales.

Bernard POIGNANT

Les investissements 2015

Travaux d'aménagements paysagers et panneaux d'entrées de bourg

Au cours de cette année 2015, nous avons continué d'aménager l'aire de loisirs au stade. Une haie de charmille a été implantée en bordure de la parcelle et quatre arbres sont venus agrémenter l'espace près des vestiaires. Nous avons profité de l'occasion pour remplacer les rosiers de l'école par une bordure d'arbustes, peut-être moins sensibles aux jets de ballons.

Ces travaux d'aménagements ont été confiés à Jonathan BARBEY, notre entrepreneur paysager local, pour un montant total de 2132 €.

Les panneaux d'entrées de bourg (Route du Donjon; Route de Chassenard; Route du Pin) ont été mis en valeur par des potences et des cadres en bois, afin de rester en harmonie avec les aménagements réalisés dans le village. Ces travaux ont été confiés à Christian CHARRONDIERE pour un montant de 1603 € TTC.

Travaux de voirie

En 2015, plus de 40 000 € ont été consacrés aux travaux de rénovation, réparation et aménagements de la voirie communale.

Au mois de septembre, l'entreprise THIVENT a rénové 700 mètres de voirie entre la ferme des Pourchoux et la patte d'oie de la Réserve, pour un coût de 17 578 € TTC. La technique mise en œuvre sur ce chemin est la réparation en enrobé à chaud, quelques purges localisées aux endroits les plus dégradés et l'application d'un enduit bicouche.

Aux mois de juin et juillet, nous avons confié à l'entreprise Joël VERNIAUD le remplacement de plusieurs aqueducs défectueux (Chemin de Bourguignon, Les Tournus en direction des Siacrots, Chemin des Bruyères), la création de fossés (Les Saboulots; Chemin du Château d'eau), l'aménagement d'un virage aux Parizets, le renforcement du haut du chemin des Breux avec busage de fossé, et la rénovation d'une partie du réseau pluvial du bourg (Route de Chassenard; traversée entre la cantine et l'école). Ces travaux se sont élevés au total à 14 668 € TTC.

Par ailleurs, au cours de l'année, nous avons dépensé 7879 € en achat de cailloux et de compomac (enrobé à froid). Ces matériaux ont été mis en œuvre par les employés communaux pour réparer nos chemins qui subissent de fréquentes dégradations.

Tous ces travaux sont supportés presque intégralement par la commune puisque seule la subvention sur le "fond 1" du Conseil départemental (5819 €), affectée à ce programme, est venue nous aider à financer ces investissements.

Achats de matériels et divers aménagements

Divers matériels ont été acquis pour un montant total de 3692 € : taille-haies et débroussailleuse en commun avec Le Pin, moteur de volée des cloches de l'église, bancs pour la cantine, cafetière-percolateur et charriot pour la salle polyvalente, ordinateurs pour l'école numérique, panneaux grillagés, relieuse à documents et téléphone.

Nous avons également dépensé 912 € en aménagements divers : disjoncteur différentiel pour l'église, alimentation électrique du défibrillateur, détecteurs de fumée dans les logements.

Rénovation et extension de la mairie

Le chantier de la mairie a fait l'objet d'études préliminaires : avant-projet de l'architecte pour les dossiers de subventions (1800 €) et diagnostics obligatoires (270 €). Après la procédure d'appels d'offres, ce projet va passer en phase opérationnelle dès le premier semestre 2016.

Bernard POIGNANT

Les projets 2016

Rénovation et extension de la mairie

Le cabinet d'architectes "Bonniaud, Burlat et Vega Iglesias", à qui nous avons confié la maîtrise d'œuvre du projet, a chiffré l'ensemble des travaux de rénovation et d'extension de la mairie à 184 313 € hors taxes. Afin d'héberger le secrétariat de mairie pendant les travaux, nous devrons également louer une construction modulaire "Algeco" pendant environ six mois pour un coût hors taxes de 2605 €. Le coût total du projet s'élève ainsi à 186 918 € HT, soit 224 302 € TTC.

Nous avons obtenu les accords de subventions à hauteur de 116 899 €, ce qui représente 62,5 % du montant hors taxes. Ces aides se répartissent de la manière suivante : 58 440 € au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux), 43 459 € au titre du fond 2 du Conseil départemental, 10 000 € au titre d'un fond de concours de la Communauté de communes, et 5000 € sur la réserve parlementaire des sénateurs de l'Allier.

La nouvelle façade de la mairie après travaux

Travaux de voirie

Ce projet important ne nous conduira pas pour autant à négliger la voirie. En effet, le Conseil municipal a décidé de rénover le chemin des Thénons sur une portion de 600 mètres (jusqu'à la limite avec la commune de Chassenard), de goudronner l'impasse des Vignes, de goudronner le haut du chemin des Breux, et de créer 80 mètres de fossé au chemin des Saboulots.

Aménagements dans les bâtiments

La commission des bâtiments a proposé de faire démonter une remise qui menace de s'écrouler (à l'arrière du café), de faire poser un grillage sur le mur de la cour d'école (côté salle polyvalente), et d'installer une cabine de douche dans le logement de la cantine.

Aménagement de l'espace public

L'installation d'une table de ping-pong et de toilettes sèches à l'aire de loisirs au stade, le remplacement de la main courante qui délimite le parking du cimetière, et le fleurissement des panneaux d'entrées de bourg constituent les principaux aménagements prévus pour embellir notre espace public et améliorer le confort des usagers.

Achat d'un tracteur

En accord avec les élus du Pin, le Conseil municipal a décidé d'acquérir un nouveau tracteur en 2016, pour un montant hors taxes d'environ 40 000 € (soit 20 000 € par commune). Nous avons sollicité une subvention de 10 000 € sur la réserve parlementaire du député Gérard CHARASSE.

Bernard POIGNANT

Concours intercommunal des Potagers 2015

MOLINET était cette année la commune organisatrice de la septième édition du Concours intercommunal des potagers, réunissant les communes de : **Molinet**, **Chassenard** et **Saint Léger sur Vouzance**.

Le vendredi 16 Octobre, Mme MONDELIN, Maire, accueillait à la salle polyvalente, pour la remise des prix, tous les participants à ce concours.

Elle les remercie de leur fidélité, et loue leur passion pour le jardinage, auquel chacun ajoute une astuce, un conseil lors du passage du jury.

Mrs LASSOT et POIGNANT, respectivement maires de CHASSENARD et SAINT LEGER SUR VOUZANCE, abondent en ce sens et se réjouissent du succès de ce concours annuel.

S'en est suivie la remise des prix, orchestrée par Nicole PRIEUR, responsable de la commission, avec cette année seau, graines, thermomètre, pluviomètre, magazine sur le jardinage, qui ont récompensé l'ensemble des participants aussi bien enfants qu'adultes.

Mme PRIEUR remercie nos deux horticulteurs, Mme ROUGEMONT, et Mr MINET, pour la remise de bons d'achats et pour leur participation au jury.

Le fil rouge de cette année était "les 5 plus grosses carottes". À cet exercice, c'est Mr André WISSEN de Saint Léger sur Vouzance qui se démarque avec un poids très respectable de 2.715 kg, et remporte ce concours. Il se voit remettre un repose genou pour jardinage.

Et évidement un prix spécial pour Maxime LEVITE, la cheville ouvrière de ce concours, pour la superbe décoration, la recherche de lots, etc.

Le verre de l'amitié offert par la municipalité de MOLINET, accompagné de divers et excellents amuse-bouches, a clôturé cette soirée.

Rendez vous à été pris pour 2016.

Le classement 2015 adultes :

1er : MIRLICOURTOIS André
2ème : MIRLICOURTOIS Gérard
3ème : PELLETIER Maurice
4ème : PACAUD PAUL
5ème : MARCAUD René
6ème : WISSEN André
7ème : PICARD Jérôme
8ème : LAVOCAT Daniel
9ème : PRIEUR Robert
10ème : CONTOUX Maurice
11ème : MARTINANT Raymond
12ème : GUILLOUX Robert
13ème : SANCHEZ Danièle
14ème : MOREAU Albert
15ème : GOUBY Jacques
16ème : GUINET François
17ème : BUSSEROLLES Henri
18ème : VEILLON André
19ème : BONNET Patrick
20ème : VERNUSSE Robert
21ème : GEVAUDAN Jean-Paul
22ème : MACHILLOT Sophie
23ème : MACHILLOT Gérard
24ème : GARNIER PAUL
25ème : DISCIPIO
26ème : MOUSSERIN Raphael

Le classement 2015 jeunes:

1er : CARVALHEIRO Mathis
2ème : Ecole et Accueil de Loisirs
3ème : FONGARNANT Elodie

Concours intercommunal des Potagers 2015

Concours des Maisons fleuries 2015

Sur invitation de la Commune, le 22 Juillet 2015, Mr LASSOT Jérôme, de Saint Didier en Donjon, Mmes GETENAY Nathalie, POTIGNON Evelyne, Mr LEVITE Maxime, de Chassenard, et Mme Annie FEJARD de Molinet, ainsi que nos horticulteurs, Mme ROUGEMONT et Mr MINET se sont réunis pour notre traditionnel jury du concours des maisons fleuries.

Malgré une sécheresse tenace, tous les participants on présenté au jury un panel de couleurs et de diversités toujours plus inventif d'une année sur l'autre.

Au terme de cette visite, le jury a délibéré et a défini le classement suivant :

1er : JACQUET Monique
2ème : VERNUSSE Robert
3ème : SANCHEZ Danièle
4ème : MARTINANT Odette
5ème : GEVAUDAN Sandrine
6ème : SALMIN Yvette
7ème : BUSSEROLLES Henri
8ème : MOREAU Albert
9ème : PELLETIER Edith

La municipalité remercie tous les participants, pour leur implication à faire vivre notre village.

Comme à l'accoutumée, la remise des prix aura lieu le vendredi 8 janvier 2016 à 19 heures lors de la présentation des vœux de la municipalité.

Michel RAJAUD

La vie de notre école

Les effectifs:

Cette année, dans notre classe, nous sommes 31 élèves: 15 CM2 et 16 CM1. 26 élèves viennent par le car, et 5 élèves habitent à Saint-Léger: Eliot Neulas, Mélissa Théry-Gibot et Corentin Toreau en CM2, Maxence Laforêt et Clara Maillet en CM1. Notre maîtresse, Virginie Lainé, est ici pour la huitième année.

De gauche à droite:

(Rangée du haut) Charlotte Pellet – Amélia Lagardette – Lilou Lassemblée – Clara Marcaud – Clémence Jardin – Mathis Jardin – Léa Bonnot – Maëva Thévenoux – Ambre Litaudon

(Rangée du milieu) Manon Boudot – Justine Diot – Elisa Benigaud – Clara Maillet – Thomas Caffière – Corentin Toreau – Clément Petit – Maxime Pascot – Eliot Neulas – Mélissa Théry-Gibot – Charlotte Chaupond – la maîtresse

(Rangée du bas) Lysa Fradique – Maxence Laforêt – Fantine Pasqualini – Louison Marme – Emeric Laupin – Awen Hamm – Pierre Cabamus – Emilien Pascot – Eva Esparon – Kylian Bonnabaud – Ninon Pasqualini

Les projets, et les sorties prévues cette année:

Comme tous les ans, nous sommes affiliés à l'USEP. Avec l'USEP, nous avons pu faire de la boxe éducative en première période. En ce moment, nous faisons de l'escrime sportive, et plus tard dans l'année, nous ferons de la crosse québécoise.

Nous allons également participer au cross de Chassenard organisé au profit de l'association ELA. Il aura normalement lieu le mercredi 30 mars.

Nous effectuerons aussi un lâcher de ballons au profit du téléthon avec les pompiers de la caserne du Donjon.

Le voyage de l'an dernier:

L'an dernier, nous avons passé une journée dans le Puy de Dôme.

Le matin, nous avons participé à une chasse au trésor costumée au château de Chazeron. Nous étions répartis en 4 équipes. Nous avions différentes épreuves à réaliser afin de récolter des indices pour trouver le trésor. Parmi ces épreuves, figurait le tir à l'arc… Difficile d'atteindre la cible… Même la maîtresse n'a pas réussi ! Finalement, le trésor a été découvert et tout le monde a pu en profiter, car il s'agissait en réalité de pièces en chocolat.

Nous sommes ensuite allés au moulin des Desniers où nous avons fabriqué et fait cuire du pain. Le meunier nous a expliqué et montré comment fonctionne un moulin à eau. Le soir, nous avons pu repartir chacun avec notre petit pain.

C'était une journée très agréable. D'ailleurs, il nous arrive encore d'en parler avec la maîtresse cette année. Nous rions aussi parfois en repensant à nos péripéties de cette journée…

La kermesse de l'an dernier:

L'an dernier, le thème de la kermesse était «la télévision», thème général que chaque maître et maîtresse a abordé de son point de vue.

Les maternelles de l'école du Pin ont présenté plusieurs petites saynètes: une émission de cuisine, des activités de jardinage et le conte du Petit Chaperon Rouge.

Les élèves de CP-CE1-CE2 de l'école de Saint Didier en Donjon ont retracé une journée « télé »: dessins animés, publicités, séries cultes, informations et film ont été présentés.

Pour notre part, nous nous sommes intéressés aux jeux télévisés. L'un d'entre nous, Eliot Neulas, jouait le rôle d'un monsieur qui regardait la télévision, il faisait des commentaires sur ce qu'il voyait et changeait de chaînes quand cela ne lui plaisait plus. Il a commencé par regarder l'émission « questions pour un champion » avec des candidats très différents : certains étaient très forts et d'autres avaient des réponses qui nous faisaient bien rire ! Julien Lepers était interprété par Romain Marcaud, qui, lui, a su garder son sérieux. Puis, Eliot a zappé sur « le maillon faible » présenté par Chloé Petiot qui reprenait le rôle de Laurence Boccolini à la perfection ! Enfin, Clément Petit et Louane Bonnabaud co-présentaient l'émission « la France a un incroyable talent ». La dernière danse a beaucoup plu… A la demande du public, nous l'avons exécutée une deuxième fois !

Cette année, le thème retenu est « voyage autour du monde ». Nous espérons que vous serez nombreux à venir « voyager » avec nous le samedi 25 juin 2016…

Les élèves de CM1-CM2

Le repas des aînés

Le mercredi 26 Août dernier a eu lieu une réunion de préparation du 14ème repas des Aînés, en présence de Mr Bernard Poignant, les membres du CCAS et les représentants des associations : le Club la Tendresse et l'Amicale des donneurs de sang.

La date du Samedi 10 Octobre 2015 est retenue et chaque membre est d'accord pour le menu suivant : Rosé Nectarine pour l'Apéritif, suivi d'un Feuilleté de saumon à l'oseille, Cuisse de pintade sauce girolles et son Gratin dauphinois, Fromage blanc à la crème, Mignardises, Bourgogne Aligoté – Côte du Rhône – Cerdon carte d'or et Café Liqueurs accompagnent ce repas.

Courant septembre une invitation est remise à 39 Léodégariennes et 25 Léodégariens de plus de 68 ans. Samedi 10 Octobre à midi, 35 Aînés se sont retrouvés sur le parking de la salle polyvalente, un moment pour chacun d'échanger quelques paroles avant la traditionnelle photo de groupe avec Mr le Maire et son épouse, ses adjoints, les membres du CCAS, les bénévoles de l'Amicale des donneurs de sang ainsi que les conjoints accompagnants environ 47 personnes qui posent dans la bonne humeur pour immortaliser cet instant.

Lorsque chacun a été installé, Bernard Poignant, notre maire, a remercié nos Aînés pour leur présence, et a ensuite souhaité la bienvenue à Mmes Petiot Evelyne et Laforêt Yvette et Mrs Geai Jean-Paul et Gourlier Gérard, nouveaux participants. Il a eu une pensée particulière pour les personnes absentes à ce repas pour raison de santé ou familiale et pour celles qui nous ont quittés au cours de l'année.

Il a accueilli à sa table les deux doyens de l'assemblée Mme Jeanne Wissen et Mr Roger Jacquet, tout en soulignant que tous les deux étaient nés sur la commune, et avaient fréquenté l'école communale et fondé une famille dans leur maison natale.

Ensuite Bernard Poignant en a profité pour donner quelques renseignements sur l'activité de la commune (travaux en cours, faits et à venir) et féliciter Bernadette Rave pour la décoration des tables avec le pliage des serviettes multicolores et la fabrication des bateaux à voile à l'effigie des léodégariens avec l'aide de son mari Henri.

Les bénévoles de l'Amicale des donneurs de sang et du CCAS ont servi avec bonne humeur le succulent repas cuisiné par Mr Charrondière, traiteur au Donjon.

Pour permettre une bonne digestion, certains ont joué à la pétanque, une petite marche pour les plus sportifs ou une partie de cartes pour les autres, et la journée s'est terminée par une soupe à l'oignon pour une trentaine de personnes.

En ces moments difficiles que vit notre pays, il faut savoir privilégier ces journées de convivialité.

Isabelle VERNUSSE

Club « La Tendresse »

Club la tendresse de saint Léger sur Vouzance, présidé par Monsieur TAGOURNET Lucien

Cette année, les décès d'Andrée Chappuis, Vice présidente, et de Claude Aubret ont frappé le club en Janvier et en Juillet.

Malgré la tristesse de la perte de ces deux amis, le Club a poursuivi ses réunions conviviales le dernier Mercredi de chaque mois à 14h. L'après midi se déroule dans la bonne humeur, et après l'arrosage des anniversaires du mois écoulé, des parties de tarot, de belote ou de scrabble sont organisées.

Cette année nos deux concours de belote, les Samedi 2 Mai et Vendredi 2 Octobre, ont vu s'affronter 70 et 58 doublettes. Nos trois sorties au restaurant et notre participation au repas des donneurs de sang ont complété notre calendrier de distractions.

Pour la prochaine assemblée générale, le Mercredi 27 Janvier 2016, le Club changera de bureau, le président cédant sa place. Toutes les personnes intéressées sont cordialement invitées lors de cette après-midi.

Association Vouzance et Loire

L'association "Vouzance et Loire" a pour but de faire découvrir le patrimoine bâti et non bâti des dix communes adhérentes. Saint Léger sur Vouzance est le siège social, donc l'assemblée générale a eu lieu vendredi 6 novembre 2015 à la salle polyvalente sous la présidence de Chantal ARNOUD.

C'est en présence de Bernard POIGNANT, maire de la commune, que le bilan a été retracé.

L'association compte 65 adhérents, et une vingtaine de bénévoles composent le bureau. Deux marches ont été organisées au cours de l'année 2015 : le 18 avril à Molinet avec 136 marcheurs et 106 repas préparés par Mr GORDAT, traiteur; le 19 Septembre à Montcombroux les Mines avec 90 marcheurs et 92 repas préparés par « Le Charollet ».

Pour l'année 2016, les deux randonnées pédestres se dérouleront le 9 avril à Avrilly et le 1er octobre au Pin. La tombola qui a lieu à la fin du repas sera reconduite avec des lots achetés chez les commerçants locaux.

Toute les personnes intéressées par l'association sont les bienvenues et peuvent se faire connaître auprès de la présidente.

Monique JACQUET

Association des parents d'élèves du R.P.I.

L'association des parents d'élèves du RPI « Le Pin - St Didier-en-donjon -St-Léger-sur-Vouzance ». organise chaque année un loto (en octobre), un spectacle de Noël (mardi 15 décembre à Le Pin), un carnaval (27 février 2016 à St Didier), la kermesse (25 juin 2016 à St Didier).L'argent récolté permet d'acheter des cadeaux de noël aux enfants, de participer au financement des différentes sorties scolaires. Venez nombreux à ces différentes manifestations!!

Béatrice MARCAUD, secrétaire de l'association

Amicale des donneurs de sang

Des nouvelles de notre amicale :

L'assemblée générale a eu lieu le 7 décembre 2014 sous la présidence de Jean-Yves PELLETIER. L'amicale a connu quelques petits changements au niveau du bureau, un membre ne souhaitait pas se représenter et un autre a démissionné pour raison de déménagement. Nous avons donc accueilli deux nouveaux membres à savoir Madame LAFORET Yvette et Monsieur LIEUDENOT Maurice à qui nous souhaitons la bienvenue.

Le bureau de l'amicale se compose ainsi :

Président : Mr PELLETIER Jean Yves
Vice-présidents : Mr SEMET Serge et Me LASSOT Gaëlle
Secrétaire : Me GEVAUDAN Sandrine
Secrétaire adjoint : Mr DUMONT Joel
Trésorière : Me JACQUET Monique
Trésorier adjoint : Mr MARCAUD Gilles
Membres : Mr THERY Etienne, Mr GIRAUD André, Me MAINAUD Nathalie, Mr JACQUET Franck, Mr MAINAUD René, Me PETTINGER Patricia , Me LAFORET Yvette et Mr LIEUDENOT Maurice.

La collecte de sang a eu lieu cette année le 4 septembre 2015 afin d'aider les malades qui ont besoin d'être transfusés. Pour cela nous lançons un appel à toutes les personnes qui souhaiteraient donner leur sang (car les besoins et les malades sont de plus en plus nombreux) et rejoindre l'amicale. C'est un geste précieux qui ne coûte rien et qui peut sauver des vies.

L'association a organisé son traditionnel concours de belote qui a eu lieu le 14 février, son concours de pétanque et sa soirée « jambon à la broche » le 11 juillet, et sa soirée choucroute le 7 novembre. Ces manifestations, comme toutes ces années, ont connu leurs succès habituels.

Elle a participé en octobre, au repas des aînés en apportant une aide financière et une aide au service.

A la fin de l'assemblée générale en décembre, un cadeau sera remis aux bébés de la commune nés dans l'année écoulée.

La secrétaire de l'amicale, Sandrine GEVAUDAN.

L'école des années 80

Rang du haut: Pelletier Marie-Pierre; Vernusse Anthony; Moreau Sylvain; Contoux Nathalie; Rave Thierry; Chappuis Jean-Yves; Fournier Isabelle; Vercherand Karine; Jay Franck; Jay Lionel.

Rang du milieu: Bernardht Mélina; Gacon Delphine; Vernusse Lionel; Thévenoux Isabelle; Bernardht Boris; Rave Agnès; Jacquet Franck; Pascot David; Fournier Frédéric; Fournier Christophe; Froment Isabelle; Lièvre Jean-Baptiste; Salmin Delphine.

Rang du bas: Geai Frédéric; Guinet Nathalie; Dutartre Isabelle; Moreau Annick; Lassot Hervé; Gourlier Karine; Moreau Cyril.

Cette photo de l'année scolaire 1984-1985 a été prise dans la cour de la grande école (école actuelle) où enseignait Mr JALLAT. Il s'occupait des cours moyens et du cour élémentaire 2ème année. Dans l'autre école (logement Auger), Mme JALLAT avait en charge les maternelles, le cours préparatoire et le cours élémentaire 1ère année.

La cantine avait bien lieu au même endroit qu'aujourd'hui, mais les repas étaient préparés tous les jours par la cantinière, Mme Simone PETIT.

Franck JACQUET

Un mariage médiéval

Le 18 Juillet dernier a eu lieu à Saint Léger-sur-Vouzance un mariage pas comme les autres !!!!!!!.

Mr le maire a célébré l'union entre Jean-Baptiste Lièvre et Stéphanie Widmer qui ont eu l'idée originale d'organiser un mariage médiéval.

A cette occasion de nombreux membres de la famille avaient joué le jeu en s'habillant avec des tenues de circonstance.

Toute la journée s'est déroulée sur le thème du moyen-âge dans une ambiance chaleureuse et festive.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont collaboré pour la réalisation de cet article et nous souhaitons tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés.

Franck JACQUET

D'un siècle à l'autre...
...1915 - 2015

Par sandrine CANOT

Etat civil 1915

MARIAGE : Néant

NAISSANCE : Néant

DÉCÈS :

- FAVIER Jacques	01 Janvier
- JONARD Catherine	28 Janvier
- MIRLICOURTOIS Claude	02 Avril
- CHARPIN Marie	12 Avril
- PAIRE Louise	01 Mai
- FOURNIER Marie	19 Mai
- BERGER Jean-Marie	25 Juin
- BRESSON Claudine	21 Octobre

Transcription de décès aux armées : Mort pour la France

- MARC Barthélémy	26 Août 1914 transcris le 28 Mars 1915
- CHAPELLE Claude-Marie	12 Mai 1915 transcris le 29 Septembre 1915

Etat civil 2015

MARIAGE : - LIEVRE Jean-Baptiste et WIDMER Stéphanie 18 Juillet

NAISSANCE : - BAUJARD Lola Adèle 16 Juin

DÉCÈS :

- CHAPPUIS née DEBUT Andrée Marie-Thérèse	07 Janvier
- PETIOT Robert	07 Mars
- AUBRET Claude	08 Juillet

Décisions du Conseil municipal … en 1915

En cette période de guerre le Conseil Municipal va au cours de cette année 1915 voir le nombre de ses membres se réduire suite à la mobilisation de ceux–ci pour la guerre Européenne (celle-ci changera de nom au fil des mois suivant l'implication des différentes nations : Guerre Européenne de Janvier à Mai, puis Guerre Européenne Austro-Turco-Allemande d'Août à Octobre, et enfin Guerre Européenne Bulgaro-Austro-Turco-Allemande contre les alliés Anglo-Franco-Italo-Monténégro-Serbo-Russe d'Octobre à Décembre), jusqu'à n'être qu'un seul membre pour prendre les décisions. Celui-ci se réunira en quatre sessions ordinaires et quatre sessions extraordinaires. En voici quelques extraits choisis.

Le conseil, pour se conformer aux ordres donnés par M. Le Préfet relatifs aux ravitaillements et à la réquisition, déclare se mettre à la disposition de M. Le Président de la Commission de ravitaillement de Le Donjon et désigne quatre conseillers tant pour effectuer la répartition des fournitures entre les habitants que pour aider en cas de besoin M. Le Président de la Commission pour le ravitaillement.

Comme tous les ans le conseil délibère pour les inscriptions sur la liste d'assistance médicale gratuite.

Approbation du compte administratif, du compte de gestion 1914 et le budget additionnel 1915.

Présentation du projet du budget pour l'exercice 1916. Le conseil décide de refuser l'allocation de 25 frs pour la préparation des deux projets de budget au receveur municipal.

Le percepteur à Le Donjon demande à prélever sur les frais de bureau de la mairie le tiers de 45frs (c'est-à-dire 15 frs) pour frais de timbres. Le conseil considère que vu l'augmentation du travail de Mairie, l'accroissement constant des fournitures de bureau et leur hausse dans les prix, vu la situation créée par « les tristes évènements actuels » demande à M. Le Préfet que le crédit alloué soit exclusivement affecté et réservé aux frais de bureau tant pour 1915 que pour les années suivantes et que les frais de timbres ne puissent pas entrer dans la réduction de ce crédit. (Vu et approuvé par M. Le Préfet le 02 Septembre 1915).

Le conseil, vu les difficultés qui surviennent chaque année pour le payement en temps voulus de la fourniture de chauffage des écoles publiques à M. le Directeur des mines de Bert et de Montcombroux, vu la date de livraison début Octobre et celle de l'emploi du crédit de 120 Frs inscrit au budget primitif, mi-juillet de l'année suivante. Ce qui représente un crédit de 10 mois que ladite compagnie ne peut consentir. Vu le refus de M. le Receveur de payer le mémoire avant mi-juillet de chaque année, est d'avis et demande pour ces motifs et pour régulariser définitivement cette situation de prélever 120Frs sur les 150Frs affectés à l'entretien des écoles, en vue du payement contre remboursement de la nouvelle fourniture de charbon aux écoles de la commune pour l'hiver 1915-1916. Demande rendue nulle par suite de l'affectation de 110Frs sur 150Frs au payement de travaux de peintures aux portes et fenêtres des écoles. Vu et approuvé le 24 Novembre 1915.

Une session extraordinaire sera prévue quelques mois plus tard pour proposer une solution qui est de prélever cette année une somme de 120 Frs sur les crédits ouverts aux budgets suivants :100 Frs ou le crédit tout entier inscrit aux mobiliers et matériel d'enseignement et 20 Frs sur l'entretien des bâtiments communaux. Vu et approuvé par M. le Préfet au mois de Novembre 1915.

Le conseil considérant que le boulanger de Luneau étant décédé fin novembre et qu'il était le seul boulanger au bourg, travaillant sans ouvrier et fournissant le pain à l'agglomération, aux domaines environnants ainsi qu'à la commune, que la boulangerie est fermée, ne peut être réouverte ni exploitée, ce qui va mettre la population des deux communes dans une situation plus que difficile est digne du plus grand intérêt. Pour remédier à cela le fils du boulanger, soldat, aidé par sa mère soit mis en sursis dans le plus bref délai possible à l'exploitation du fonds de la boulangerie de son père. Le conseil recommande cette demande aux autorités civiles et les prient de la transmettre aux autorités militaires.

Sandrine CANOT

Saint-Léger au siècle dernier

Reportage photos réalisé par : Franck JACQUET et Joël DUMONT

Rue des écoles

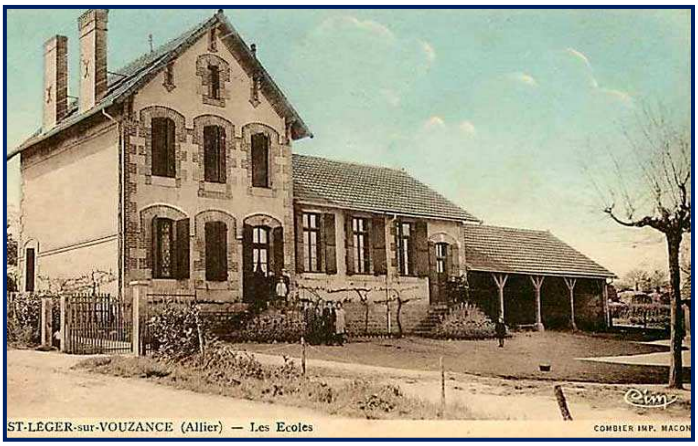

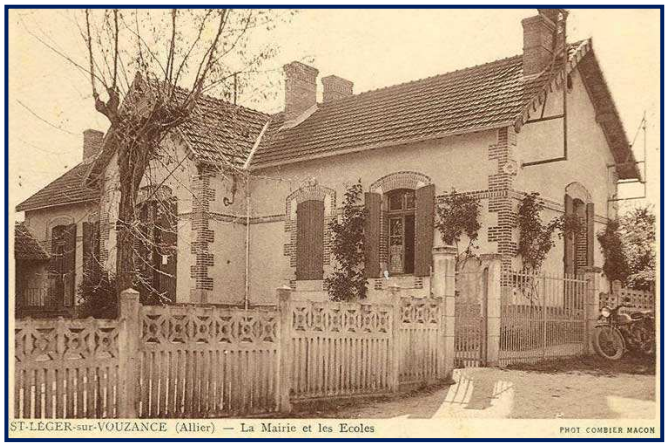

La grande école

La mairie et la petite école

Vue d'ensemble du bourg de Saint-Léger-sur-Vouzance

On remarque que le monument aux morts se situait au milieu de la place de l'église.

<u>La Forge et le café CANTAT</u>

La forge se situe à gauche du café. Les propriétaires sont : CANTAT Léonard et Claudine.

Par la suite, Léontine CHARRONDIERE remariée à Jean SAULNIER, continue la gérance du café.

<u>La Poste à Saint-Léger-sur-Vouzance</u> en 1930 tenue par Claude CHARRIER

<u>La place de l'église en 1907</u>

512 habitants en 1900

<u>Rue du Centre</u>

Il existait deux charronneries au début du siècle à Saint-Léger-sur-Vouzance, celle de Monsieur BUICHON Antoine et celle de Monsieur TURLIER Théodore

<u>Charron</u> : ouvrier qui construisait et réparait charrettes, charriots et roues.

Une journée avec …

On le croise chaque jour dans le village qu'il connaît comme sa poche … discrètement il a à cœur de veiller sur notre village … Si vous ne l'avez pas encore reconnu, je vous propose quelques indices : Il est le « Monsieur REquin » de l'école maternelle, le « cantonnier » des uns, le « garde champêtre » des autres et surtout le « René » de générations de Léodégariens depuis 1987.

Voilà, voilà, voilà, il ne s'y attendait pas mais c'est bien avec René Raquin, notre employé communal et voisin que nous allons passer ces quelques lignes un soupçon indiscrètes …

Engagé à temps partiel en 1987 au service de la commune de Saint Léger sur Vouzance sous le mandat de Noël Chappuis, René Raquin a conservé en double activité, l'exploitation agricole dans le cadre familial jusqu'en 1990, puis employé de pompes funèbres jusqu'en 1996.

A compter de 1996, il devient employé communal à temps plein en partageant son temps entre la commune de St Léger et sa voisine du Pin, ce qui offre aux deux communes l'occasion de s'associer pour faire l'acquisition de matériels et outils.

Lorsqu'il est engagé en 1987 au service de Saint Léger, la « caisse à outils » qui lui est confiée prend place dans son automobile personnelle pour parcourir les chemins communaux et accomplir les missions qui lui sont confiées, variées selon les saisons … :

- Fendre le bois pour alimenter la cuisinière de la cantinière pour la préparation des repas des écoliers
- Le nettoyage du poêle à mazout une fois par an
- Assurer l'entretien courant des bâtiments communaux, l'école, la cantine, …
- Veiller à l'entretien du cimetière
- Le curage des fossés
- Le ramassage des feuilles
- L'entretien des chemins : fauchage, broyage et bouchage
- Divers travaux de voirie : création de saignées, mise en place de rustines de goudronnage, entretien des panneaux de signalisation, salage et déneigement, …

Aujourd'hui la mission de René s'est enrichie de nombreux travaux notamment d'embellissement et d'aménagements : pelouses, fleurs, mise en place de décorations de Noël, taillage des haies, entretien de la salle polyvalente … autant de tâches nécessitant une « caisse à outils » plus volumineuse, mais pour l'heure dans une voiture communale et … plus de bois à fendre !!!

La plupart du temps, on le croise seul et, pourtant, seul il ne l'est pas …

Au cours des dernières années, René a pu s'appuyer, par période, sur ses collègues Loïc, Maxence et Laurent. Collaboration utile quand on y regarde de près car les « grands chantiers » réalisés au cours de ces années ont amené leur part de tâches supplémentaires aux employés de Saint Léger. Pas des moindres ces chantiers … rappelons-nous la construction de la salle polyvalente, la création du RPI, l'aménagement de la place de la mairie, l'aménagement des abords de la salle polyvalente, le parking du cimetière, les créations de fleurs, …

Pas seul non plus, René travaille en collaboration avec le maire, Bernard, qu'il rencontre au moins une fois par semaine pour faire le point … (sans compter les contacts téléphoniques …); ses adjoints Joëlle, Michel et Franck; la secrétaire de mairie, Nelly ; l'institutrice, Virginie ; les cantinières, Chantal et Patricia; et les habitants qui le sollicitent sur les chemins.

Parce que nous sommes entre nous, je suis autorisée à dévoiler quelques secrets que René Raquin a laissé échapper …

Méticuleux, consciencieux, René avoue être très vigilant à la propreté du bourg, du cimetière et éprouver une grande satisfaction à réaliser les « petits travaux » d'embellissement pour rendre le village plus « beau ».

René connaît quasi tous les habitants de la commune : c'est la discrétion et la diplomatie qui lui permettent d'assurer sa mission au mieux auprès de tous.

Enfin, j'ai découvert un René ému lorsque je lui ai demandé quel est son meilleur souvenir ?! Il avait le choix des réponses … mais c'est tout de même le souvenir de générations de ch'ti des écoles le saluant par un « bonjour monsieur REquin », « bonjour René », « bonjour le papa de … », « bonjour le papy de … », … qui a pris la première place !!!....

Je terminerai par un message personnel à l'attention de René et Françoise son épouse, pour les remercier de leur accueil chaleureux et de la gentillesse avec laquelle ils ont répondu à mes questions indiscrètes …

Bonnes fêtes de fin d'année et au plaisir de se croiser au hasard d'un chemin, René !!!

Karine TERRIER

Cérémonie des vœux 2015

Le vendredi 9 janvier, après une interruption due au devoir de réserve en période électorale, le Maire et sa nouvelle équipe municipale accueillait la population à la salle polyvalente pour la désormais traditionnelle cérémonie des vœux , premier rendez-vous de l'année.

Après un hommage rendu aux victimes des dramatiques attentats terroristes, une pensée émue envers Madame Chappuis, qui venait de nous quitter, après avoir remercié tous ceux qui ont répondu présent à cette invitation, notre maire, après quelques considérations générales retraça les réalisations de l'année écoulée et exposa les projets futurs largement détaillés dans ce bulletin municipal.

Cette cérémonie des vœux c'est aussi :

- L'occasion de procéder à la remise des prix du concours des maisons fleuries, concours qui a perdu l'une de ses plus fidèles participantes en la personne de Madame Chappuis. En son honneur, cette remise des prix sans classement lui fut dédiée.

- L'occasion de faire se retrouver des personnes que le quotidien éloigne et faire la connaissance des nouveaux Léodégariens qui ont choisi de venir vivre dans un village paisible où les quelques petites nuisances liées à la ruralité sont sans commune mesure avec la qualité de vie qui s'y rattache.

Le pot de l'amitié vint clore cette sympathique réunion.

Joëlle PICARD

Les entreprises de la commune

Entreprise LASSOT Bâtiment :

Entreprise située aux communaux, pour tous vos travaux de maçonnerie, travaux bâtiments et travaux publics.

Tel : 04.70.55.61.68

Le manoir du bonheur :

Restaurant du week-end, situé au bourg de Saint-Léger-sur-Vouzance, ouvert les vendredi soir, samedi soir et dimanche midi.

Tel : 04.70.55.65.27 info@manoirdubonheur.com

Nouveau : Tous les vendredis, moules & frites à volonté, ou travers de porc & frites à volonté + dessert à 19,50 €

ANDERSEN Christian :

Entreprise de couverture, charpente, zinguerie, menuiserie située au « 2 route du Donjon ».

Tel : 04.70.96.65.42 ou 07.86.08.46.92

m@il : andersen.christian@orange.fr

BARBEY Jonathan, Paysagiste :

Installé sur la commune aux Tournus, Jonathan BARBEY est spécialisé dans la création paysagère, l'entretien des espaces verts.

Tel : 06.79.30.04.93

m@il : johnbarbey@hotmail.com

Fromagerie PERARD :

Au lieudit « Les Gâchons », Franck PERARD fabrique et vend à la ferme une gamme variée de fromages de chèvres fermiers.

Tel : 04 70 55 64 65

Les écuries des Thénons :

Rémy NEULAS vous accueille pour l'apprentissage de l'équitation, de l'initiation au perfectionnement, pour la préparation à la compétition de dressage, et pour le plaisir de la randonnée à cheval.

Tel : 06 70 56 67 43

Site internet : *www.tenons-03.ffe.com*

CF AUTO :

Achat, vente, reprise et dépannage automobile

2 Route de Molinet - 03130 Saint Léger sur Vouzance

Tel : 06 76 82 56 78

m@il : cfauto03130@gmail.com

Nouvelles intercommunalités

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), promulguée le 7 août 2015, prévoit, entre autres dispositions, la création des grandes régions, la refonte du périmètre des intercommunalités et, dommage collatéral, la mort des petites communes. Les intercommunalités devront désormais atteindre un seuil minimal de 15 000 habitants, sauf dérogation lorsque la densité démographique est particulièrement faible, mais sans descendre en dessous de 5000 habitants.

Après débats au sein de la CDCI (Commission Départementale de la Coopération Intercommunale), le Préfet a proposé, le 12 octobre 2015, une carte des huit nouvelles intercommunalités de l'Allier. Les conseils communautaires et les conseils municipaux ont été sollicités pour donner un avis sur cette proposition dans un délai de deux mois. Le Préfet, après nouvel avis de la CDCI, arrêtera le schéma définitif avant le 31 mars 2016. Cette nouvelle carte entrera en vigueur dès le 1er janvier 2017.

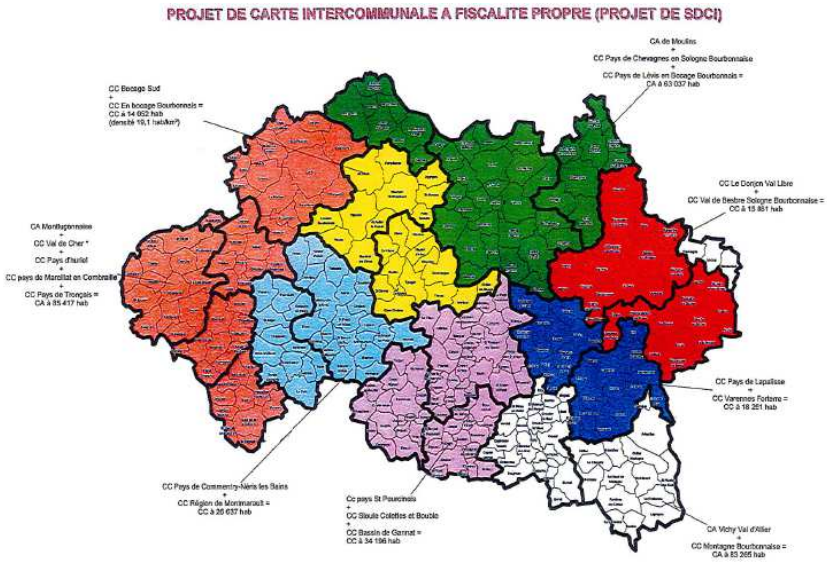

En ce qui concerne notre territoire, la communauté de communes Le Donjon Val Libre est appelée à disparaître au 31 décembre 2016 pour fusionner avec la communauté de communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise (Dompierre sur Besbre). La majorité des élus communautaires du Donjon Val Libre ont refusé ce projet de schéma, souhaitant une structure plus importante qui regrouperait Varennes sur Allier, Lapalisse, Dompierre sur Besbre et Le Donjon.

Notre conseil municipal avait anticipé dès le 26 janvier 2015 en délibérant en faveur d'un rapprochement avec la communauté de communes Digoin Val de Loire qui constitue notre bassin de vie naturel et notre bassin d'emploi. Malheureusement, la loi prévoit uniquement la fusion des communautés existantes (pas d'éclatement), et l'intérêt des petites communes est très peu considéré par les décideurs départementaux qui voient surtout trois grandes agglomérations.

Dans sa séance du 23 novembre 2015, notre conseil municipal, appelé à se prononcer sur la proposition de carte du Préfet, a émis un avis défavorable et a réitéré sa demande de se rapprocher du bassin de vie de Digoin-Paray le Monial. En effet, la compétence première des intercommunalités étant le développement économique, il semblerait plus logique et plus efficace de travailler au sein d'une communauté qui coïncide avec notre bassin d'emploi.

Par ailleurs, les élus de notre commune sont largement opposés à la constitution d'une grande communauté qui nous éloignerait des centres de décisions, à plus forte raison si c'est Moulins, Vichy ou Varennes sur Allier. Alors qu'une véritable coopération intercommunale, par exemple dans le domaine de la voirie ou des accueils de loisirs, n'a jamais pu être mise en place à l'échelle d'une petite structure comme Le Donjon où elle aurait été source de développement, il nous semble illusoire de l'envisager dans une vaste communauté à 58 communes et 34 000 habitants.

Cette évolution de l'intercommunalité, qui n'a pas su coopérer, vers la supracommunalité, où nous serons dilués, va étouffer nos petites communes rurales, les vider de leurs compétences, les priver de leurs moyens, et, dans un proche avenir, les faire disparaître. Souhaitons que les élus et les habitants se mobilisent pour faire entendre leur voix et défendre nos territoires ruraux.

Bernard POIGNANT

Informations pratiques

Carte d'identité : Valable 15 ans pour les adultes et 10 ans pour les mineurs. Pour tout renouvellement, se présenter en mairie avec 2 photos d'identité conformes et 1 justificatif de domicile (factures eau, Edf, téléphone ou avis d'imposition de moins d'un an).
Coût : gratuit.

Passeport : S'adresser à la mairie du Donjon, équipée d'une station biométrique.
Se présenter avec 2 photos d'identité conformes, 1 justificatif de domicile (factures eau, Edf, téléphone ou avis d'imposition de moins d'un an) et votre carte d'identité. Coût : 86€, validité : 10 ans.

Principaux Tarifs 2016 **:**

Salle polyvalente	Habitants de la commune	2,65€ par couvert jusqu'à 70 couverts, à partir de la 71ème à la 150ème personne : 1,40€ par couvert
	Personnes extérieures	3,05€ par couvert jusqu'à 70 couverts, à partir de la 71ème à la 150ème personne : 1,60€ par couvert
	Journée supplémentaire	Tarif forfaitaire : 56€
	Caution	150€
	Vin d'honneur	De 3 heures à 3 heures 30 : 60€ Au-delà de 3 heures 30 : 120€
	Electricité	0,51€ /kWh
	Gaz	6,40€ /m3
Cimetière	Concessions	67€ le m²
	Columbarium	320€ pour 15 ans 525€ pour 30 ans
Cantine	Repas enfant	3,35€ par enfant

Récolte de bouchons plastiques :

Un bac est à votre disposition en mairie afin de récupérer vos bouchons plastiques au profit de l'association « Ensemble pour Flo ». Merci pour votre don. Pour en savoir plus, vous pouvez visiter le site de l'association : *http://www.ensemblepourflo.com*

www.1013.fr ***:*** Voici un site qui peut vous être utile. En effet, ce site permet à tous les particuliers de signaler directement une anomalie constatée sur des équipements du réseau Orange : poteaux cassés ou penchés, câbles décrochés ou arrachés, armoires ouvertes ou détériorées... En signalant ces anomalies, vous permettez à Orange de réparer rapidement ces installations et de maintenir ainsi la bonne qualité des services aux usagers.

Informations diverses

- ***Déchetterie « Les Bernards » au Donjon***

Gardien : Cédric DANDOIS

Téléphone : 04 70 31 83 82

Horaires d'ouverture *(fermée les jours fériés) :*

Lundi	Mercredi	Samedi
14h00 - 17h30	8h15 - 12h15	8h15 - 12h15 / 14h00 - 17h30

- ***Programme « Habiter mieux »***

« Habiter mieux » est une aide financière nouvelle pour vous permettre de réaliser des travaux de rénovation thermique pour bien vous chauffer et diminuer vos factures d'énergie.

Avez-vous droit à « habiter mieux » ? Oui :
- si vous occupez le logement dont vous êtes propriétaire (le logement doit avoir plus de 15 ans)
- si les travaux garantissent une amélioration de la performance énergétique d'au moins 25%.
- si vos ressources ne dépassent pas les montants suivants (somme des revenus fiscaux de référence) :

Nb de personnes	Ressources 2014
1	14 300€
2	20 913€
3	25 152€
4	29 384€
5	33 633€
Par pers. suppl.	4 239€

- ***Réservez votre composteur à tarif préférentiel***

Afin de développer le compostage domestique et de diminuer les tonnages d'ordures ménagères, la Communauté de Communes Le Donjon Val Libre vous propose l'acquisition de composteurs en bois avec une participation financière de 12 à 15 € selon la capacité de ce dernier (400 à 600 litres). 68 composteurs ont été vendus depuis le mois d'août. Lors de la remise de votre composteur, Cédric Dandois, Maître-composteur, vous donnera la marche à suivre pour bien composter.
Pour tout renseignement ou commander un composteur, veuillez contacter la Communauté de Communes au 04.70.99.52.66.

(En complément, le bio seau vous est proposé à 3€, et le brass' compost à 4€)

Madame, Monsieur,

Cette année, vous allez être recensé(e).
Le recensement se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016.
Vous pourrez répondre par internet ou en utilisant des questionnaires papier.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il **détermine la population officielle de chaque commune.** De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Le recensement permet aussi de connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés pour aller travailler, conditions de logement...

Au niveau local, le recensement sert notamment pour **ajuster l'action publique** aux besoins des populations :

- décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc.),
- préparer les **programmes de rénovation** des quartiers,
- déterminer les **moyens de transport** à développer…

Il aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les documents nécessaires pour vous faire recenser, en ligne ou sur papier. **Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mme Pauline Thiriot
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2016.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. **Y répondre est obligatoire.**

À Recensement le 12/01/2016

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.
Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.le-recensement-et-moi.fr. Votre agent recenseur et votre mairie sont également à votre écoute.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

Site internet de la commune

Retrouvez le site internet de la commune sur
www.mairie-saint-leger-sur-vouzance.fr

Avec plusieurs rubriques, et notamment les comptes-rendus des conseils municipaux, les différents tarifs (salle polyvalente, cantine…) et toutes les informations utiles et pratiques concernant votre commune de Saint-Léger-sur-Vouzance.

Mémo utile

La Mairie :

- **Horaires d'ouvertures :** **Lundi : 9h à 12h**
  Jeudi : 9h à 12h
  Samedi : 9h à 12h

Téléphone / Fax 04 70 55 61 79

- **Bibliothèque : Mme JALLAT Samedi : 10h à 11h**
- **Courriel mairie-saint-leger-sur-vouzance@wanadoo.fr**

Les élus :

POIGNANT Bernard	Maire	04 70 55 66 11
RAJAUD Michel	1° Adjoint	04 70 55 64 62
PICARD Joëlle	2° Adjoint	04 70 55 60 51
JACQUET Franck	3° Adjoint	04 70 55 68 08

Les urgences :

POMPIERS - à partir d'un fixe	**18**
POMPIERS - à partir d'un portable	**112**
SAMU	**15**
GENDARMERIE	**17**
E.D.F (Sécurité, dépannage) Dépannage 24 h/24, pannes, accidents.	**09 726 750 03**

Les numéros utiles :

SALLE POLYVALENTE	04 70 55 61 06
ECOLE PRIMAIRE	04 70 55 62 69
COLLEGE – LE DONJON	04 70 99 50 71
PRETRE : Abbé PILLARD, Dompierre-sur-Besbre	04 70 34 51 76
Communauté de communes LE DONJON VAL LIBRE	04 70 99 52 66
Relais de SERVICES PUBLICS (Com-Com Le Donjon)	04 70 99 69 89
DECHETTERIE Les Bernards – LE DONJON	04 70 31 83 82

Le Conseil municipal de Saint-Léger-sur-Vouzance vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2016 et vous invite à la cérémonie du nouvel an qui aura lieu :

Le vendredi 8 janvier 2016 à 19h00

A la salle polyvalente

Saint-Léger sur Vouzance